

LE MOUVEMENT FÉMINISTE EN GRÈCE

—Le Comité Exécutif de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes» présenta au Président du Gouvernement Hellénique les résolutions du 8ème Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes et pria S. E. de demander au Conseil des Ministres de considérer sérieusement de quelle manière le suffrage des femmes pourrait être introduit en Grèce le plus tôt possible. Le Président du Gouvernement Mr Gonatas, écouta très favorablement la demande, mais, pour remettre la solution de la question à plus tard il s'appuya sur l'argument si cher à tous les hommes politiques que les femmes elles-mêmes en Grèce sont en majorité contre le suffrage.

—Le même Comité se présenta plus tard au Ministre de l'Intérieur, Mr Papandréou, pour la même question. Mr Papandréou déclara qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les femmes en Grèce obtiennent le vote pour les élections municipales, et promit qu'il appuyerait la demande du Comité auprès du Gouvernement.

—Quatre femmes ont été élues dernièrement membres de la Société des Sciences politiques et sociales, Mmes Avra Théodoropoulo, Hélène Coryllos, Melles Marie Désypris, et Alexandra Ioannides. Dans un débat sur la question des réfugiés de l'Asie Mineure en Grèce Mme Théodoropoulo a exposé les vues de la S. H. D. F. sur le chômage des femmes réfugiées. C'est la première fois qu'une femme aie pris la parole dans cette société scientifique.

—Pendant le Congrès de Rome les déléguées des pays Balkaniques, Roumanie, Serbie, Grèce et Bulgarie, de la Pologne et de la Tchecoslovaquie, ont formé une alliance sous le nom de «Petite Entente Féministe». Le but de cette alliance est: «L'action solidaire des organisations féminines de ces pays sur le terrain social, économique, civil et politique concernant les

intérêts de la femme». Le Gouvernement Hellénique, auquel l'évènement fut annoncé officiellement, adressa à la S. H. D. F. ses félicitations chaleureuses en lui promettant tout son appui pour le succès de la P. E. F. dont il reconnaît pleinement l'importance.

La présidence de la P. E. F. passera à tour de rôle à toutes les nations qui y sont représentées. Pour cette année ce fut la représentante de la Roumanie Mme la Princesse Alexandrine Cantacuéne qui a été unanimement élue Présidente de la P. E. F.

Voici le programme de la P. E. F. voté à Rome, le 19 Mai 1923.

1. Chercher et appliquer tous les moyens pour que les femmes des pays non-affranchis obtiennent les droits politiques, civils et municipaux devant la loi.
2. Obtenir dans tous les pays représentés par la P. E. F. l'égalité complète devant la loi entre les hommes et les femmes.
3. Réaliser l'application des lois déjà acquises.
4. Lutter pour l'assainissement des mœurs politiques.
5. Protéger la femme contre toute forme d'exploitation.
6. Aider à l'accès des femmes de toute profession aux fonctions supérieures auxquelles elles auraient droit par leurs aptitudes.
7. Protéger la mère et l'enfant par tous les moyens.
8. Lutter pour le principe de l'unité de morale tâchant de relever les sentiments de moralité autant des hommes que des femmes.
9. Chercher à éloigner toute cause de discorde entre les nations représentées par la P. E. F. dans le but de maintenir la paix générale.